

## QUESTION DE SYNTHESE

Il est demandé au candidat

1. de conduire le travail préparatoire qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse.

2. de répondre à la question de synthèse:

- par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,

- en faisant appel à ses connaissances personnelles,

- en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.

Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### THEME : Intégration européenne et politiques économiques et sociales

#### 1 – TRAVAIL PREPARATOIRE

*Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum.*

**Q1** - Quelles sont les critiques formulées par les libéraux à l'encontre des monopoles publics ? (doc 1) (2 points)

**Q2** - Présentez les arguments des opposants à la réforme de La Poste ? (doc 2) (2 points)

**Q3** - Exprimez la variation que traduit la donnée entourée. (doc 3) (1 point)

**Q4** - Expliquez l'évolution des différents prix pratiqués par France Télécom depuis 2000. (doc 3) (2 points)

**Q5** - Commentez le passage souligné. (doc 4) (1 point)

**Q6** - En quoi la notion de service universel est-elle différente de la notion classique de service public en France ? (doc 4) (2 points)

#### 2 – QUESTION DE SYNTHESE

*Après avoir caractérisé l'évolution des services publics dans les pays de l'Union européenne, vous analyserez ses effets.*

#### 3 – DOCUMENTS

##### Document 1 :

En Europe, depuis la signature de l'Acte unique, en 1987, au nom du respect de la concurrence, des pans entiers des secteurs et services publics nationaux, gérés jusque-là par la puissance publique, ont fait l'objet d'une politique systématique de libéralisation, de privatisation et d'ouverture à la concurrence, conduite par la Commission, avec l'aval des gouvernements. Télécommunications et transports aériens ont été les premiers concernés. L'énergie, les transports ferroviaires et la poste sont actuellement passés au tamis communautaire. Avec les services publics pour gros caillou. En effet, les monopoles publics, qui constituent, notamment en France, leur mode d'organisation traditionnelle, sont pour les libéraux un obstacle évident à l'objectif de réaliser sans entrave et dans le cadre du marché intérieur unique la libre circulation des biens et services entre pays membres.

(Source : Serge Marti, "Services publics : la France peut-elle tenir tête à Bruxelles ?" Le Monde, 4 juin 2002).

##### Document 2 :

La réforme de La Poste va-t-elle enflammer avant l'heure la rentrée sociale ? La CGT est montée au front hier en dénonçant, par la voix de la Fédération nationale de La Poste et des télécommunications, "les orientations libérales qui vont aboutir à une réduction du nombre de bureaux et de salariés" de l'opérateur public sur le territoire. Un cri d'alarme après la publication dans "Le Parisien", d'un plan d' "évolution du réseau" élaboré par la direction de La Poste prévoyant "la disparition en trois ans de 6 000 des 11 500 bureaux polyvalents". Ce chiffre a plongé toutes les parties concernées - syndicats, élus locaux, postiers - dans la stupéfaction. [...] "Ce qui est vrai c'est que cela bouge ", a commenté hier [le ministre délégué à l'industrie], tout en démentant formellement le chiffre de 6 000 bureaux supprimés. Le ministre de l'industrie a rappelé la doctrine en cours : transformer les bureaux non rentables "en points de contact, c'est-à-dire en une collaboration avec la mairie ou un café-tabac, un commerçant" offrant une "plage d'ouverture qui est bien plus considérable".

(Source : Joël Cossardeux et Renaud Honore, "La restructuration du réseau postal s'engage dans la controverse", Les Echos, 20 août 2004).

##### Document 3 : Évolution des prix des services de télécommunication de France Télécom pour les ménages (base 100 : 2000)

Années	2000	2001	2002	2003
Abonnement (1)	100	104	106	108
Communications locales	100	95	95	95
Communications longue distance	100	88	88	88
Communications fixe vers mobiles	100	86	80	70
Communications internationales	100	93	93	93

(Source : d'après l'INSEE et l'ART, 2004).

Note : tout abonné à un téléphone fixe en France, est autorisé par décision de l'Autorité de réglementation des télécommunications (ART), à choisir un opérateur téléphonique autre que France Télécom depuis le :

- 1er Janvier 1998, pour les appels longue distance et internationaux
- 1er novembre 2000, pour les appels d'un téléphone fixe vers un mobile
- 1er janvier 2002, pour les appels locaux.

(1) Prix forfaitaire mensuel que tout usager d'un téléphone fixe doit payer à France Télécom pour l'acheminement des appels, l'entretien et l'extension du réseau téléphonique.

#### **Document 4 :**

L'unique préoccupation (des services publics) devait être d'accomplir la mission qui leur était confiée avec régularité, exactitude, fiabilité, sans s'interroger sur sa pertinence éventuelle ou sur son coût. Cette conception est désormais obsolète ; le service public est invité à tirer le meilleur parti possible des moyens matériels et humains qui lui sont alloués [...]. Cette évolution conduit à une réévaluation en profondeur de la conception classique de service public. Positive dans le sens où elle soumet les services publics à une contrainte permanente de justification et les astreint à un effort continu d'adaptation, elle pose cependant le problème [...] de services invités à se plier à la loi de la concurrence et à s'inspirer des modèles de gestion du privé.

(Source : Jacques Chevallier, "Quel avenir pour les services publics à la française ?", La Découverte, 2003).

# **1 - TRAVAIL PREPARATOIRE**

## **Question 1 :**

Les économistes libéraux sont opposés à l'intervention de l'Etat dans la production de certains services publics : transports, production d'énergie, par exemple. Ils estiment que l'existence de monopoles publics tels que l'EDF-GDF, la SNCF, la Poste, fausse la concurrence sur des marchés qui devraient être "ouverts" à l'échelle nationale ou européenne. En protégeant ainsi ces entreprises, l'Etat les dispense de rechercher la plus grande efficacité. Soumise à la concurrence, ces entreprises seraient, d'après les libéraux, plus productives et plus performantes.

## **Question 2 :**

Les syndicats de salariés comme la CGT sont hostiles aux réformes libérales de la Poste. Leurs élus locaux les rejoignent souvent dans cette protestation. Les uns et les autres estiment que l'évolution programmée du secteur postal conduira à la fermeture de 6 000 bureaux de poste et de nombreuses suppressions d'emplois, au nom d'une recherche de rentabilité.

## **Question 3 :**

Cet indice représente l'évolution du prix d'un abonnement à une ligne téléphonique facturée par France Télécom. L'indice est passé de 100 à 106 entre 2000 et 2002, ce qui révèle une augmentation du prix de 6%.

## **Question 4 :**

L'intérêt du document est de montrer que, sous l'effet de la concurrence, les prix des communications servies par France Télécom ont baissé depuis plusieurs années. Baisse de 30% pour les communications "fixe vers mobiles", de 18% pour les appels "longues distances". L'arrivée de nouveaux opérateurs (Neuf Télécom, Free, Cégétel) ainsi que l'essor de la téléphonie cellulaire a incité France Télécom à adapter ses tarifications. On note cependant une certaine compensation car l'entreprise a augmenté le prix des abonnements de 8% entre 2000 et 2003.

## **Question 5 :**

Cette phrase illustre l'orientation souhaitée par les pouvoirs publics qui veulent soumettre le service public à des obligations d'efficacité. On estime que l'analyse des coûts de ces services n'était pas menée clairement puisque les priorités étaient ailleurs (gratuité, égalité dans l'accès aux services). Il est convenu désormais que le service public devra optimiser les moyens en main d'œuvre et en matériel pour fonctionner. On se rapproche ainsi des modes de gestion d'entreprises privées en fixant des objectifs de productivité.

## **Question 6 :**

*Service public* : activité d'intérêt général définie par la puissance publique et assurée par un organisme public ou privé bénéficiant de prérogatives correspondant à sa *mission de service public* (ex : le ramassage scolaire, la distribution de l'eau, l'école). Il obéit à 4 principes :

- Continuité (agir régulièrement, sans retard, à la satisfaction des usagers)
- Adaptation (tenir compte des changements dans les lois)
- Primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers
- Egalité (absence de discriminations)

Les services publics « à la française » sont au cœur de l'intervention régaliennne de l'Etat, de la cohésion sociale, de l'égalité des chances, de la compétitivité de la nation, de l'attractivité du territoire (externalités positives) et de la lutte contre les excès du marché (monopoles naturels...).

*Services publics* sont une notion différente de celle des *monopoles publics* qui sont des entreprises publiques à qui on a accordé un monopole au nom de l'intérêt général (EDF, SNCF, La Poste...).

- Un service public peut être fourni par une entreprise publique (électricité), une entreprise privée (eau) ou une administration publique (école).
- Un service public peut être payant (eau), subventionné (transport), gratuit (école).

La notion de *service universel* est moins large. Elle est liée à la construction européenne et elle suggère qu'au sein du service public, doit être garanti un accès pour tous à certains services jugés essentiels, par l'assistance ou la gratuité (énergie, eau, télécommunication, transports). Le service public pourra ainsi être élargi à d'autres missions (sans doute définies et financées autrement). La commission distingue :

- *Services d'intérêt général* : Ces services doivent accepter les lois de la concurrence et être rentables même s'ils ont une mission de service public ;
- *Services non marchands* : Ces services n'entrent pas dans la logique du marché et de la concurrence européenne.
- *Service universel* : obligation de fournir un service à l'ensemble du territoire d'un pays à des prix abordables et à des conditions de qualités similaires quelque soit la rentabilité des opérations considérées individuellement.

# SERVICES PUBLICS ET INTEGRATION EUROPEENNE

## INTRODUCTION

- ✓ *Amorce* = L'évolution des services publics est au centre des débats sur la construction européenne. Les "non" français et hollandais au référendum sur le projet de constitution européenne ont pu être interprétés comme une méfiance des électeurs, à l'égard d'une évolution jugée trop libérale.
- ✓ *Problématique* = La création du marché unique doit-elle provoquer une mise en concurrence des services publics et des services privés ? L'Etat national peut-il encore définir des services destinés à la satisfaction des besoins collectifs ou doit-il laisser tout au marché ? La production de services publics doit-elle être laissée à un monopole public ? L'Etat peut-il encore subventionner ce type de production ? L'influence du libéralisme se fait sentir en Europe par les privatisations, la baisse des impôts ou encore le recours à davantage de flexibilité sur le marché du travail. Ces trois aspects sont indéniablement présents dans l'évolution des services publics depuis la fin des années 80.
- ✓ *Annnonce du plan* = Ils convient donc de présenter cette évolution pour ensuite en mesurer les effets.

## A - A LA FAVEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE, LES SERVICES PUBLICS CONVERGENT VERS UN MODELE PLUS LIBERAL

### 1) une politique d'ouverture à la concurrence

- ✓ Remise en cause des monopoles publics (document 1).
- ✓ Privatisations (France et Grande-Bretagne).

### 2) L'ouverture des frontières pour les services publics

- ✓ Recherche d'économies d'échelle.
- ✓ Volonté d'élargir le marché et de favoriser la libre circulation des biens et des services, conformément aux principes du libéralisme (document 1) et de l'unification européenne.
- ✓ Exemple: ouverture au privé du transport ferroviaire et du courrier.

### 3) La notion de service public redéfinie

- ✓ Volonté de maintenir une certaine régulation pour des activités essentielles: on définit les services "universels".
- ✓ Le périmètre classique des services publics se voit donc modifié.

## B - LES EFFETS DE CETTE EVOLUTION

### 1) Des effets positifs

- ✓ Soumises à la concurrence, des entreprises ont dû baisser leurs prix de vente (document 3).
- ✓ Un effort de modernisation peut être relevé dans les services publics (relations avec les usagers, qualité des prestations, innovations).

### 2) Cette évolution présente des limites

- ✓ Suppression d'emplois au nom d'une logique de rentabilité (document 2).
- ✓ Flexibilité du travail accrue pour les salariés du secteur public.
- ✓ Suppression de certains services jugés trop coûteux: Poste (document 2), lignes ferroviaires.
- ✓ Efficacité incertaine suite aux privatisations (exemple du chemin de fer en Grande-Bretagne)

### 3) Risque de remise en cause du lien social

- ✓ Les services publics créent du lien social (égalité devant certaines prestations: culture, transports) et contribuent à unifier le territoire. La fermeture de bureaux de postes ou de lignes ferroviaires fragilise ou marginalise une partie de la population

## CONCLUSION

- ✓ *Rappel de la démonstration* = La construction libérale de l'UE a remis en partie en cause les services publics à la Française. Les monopoles publics sont en train de disparaître au profit de la concurrence. Les services publics ont vu leur périmètre se modifier avec quelques avantages mais aussi beaucoup d'inconvénient.
- ✓ *Ouverture* = On peut se demander si cette évolution des services publics ne va pas provoquer des tensions au sein de la population mais aussi des difficultés pour les entreprises. Le service public génère des externalités positives d'après les économistes.

